

**ACCUEIL DES ENFANTS DE 2,5 à 12 ANS  
DURANT LEUR TEMPS LIBRE  
ET EN DEHORS DES HEURES SCOLAIRES**

**SCHAERBEEK**

**PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE  
POUR L'ENFANCE**

**2010-2015**

---

**SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE SCHAERBEEK  
RESEAU COORDINATION ENFANCE**

**Elise BOUCHELET - Michelle UTHURRY - Christine REDANT**

**Rue Philomène, 37- 1030 Schaerbeek - Tél : 02 219 26 04 –  
Courriel : [saes@extrascolaire-schaerbeek.be](mailto:saes@extrascolaire-schaerbeek.be)**



## Table des matières

I.	PROGRAMME CLE : DEFINITION – ELABORATION.....	Page 5
II.	PARTENAIRES DU PROGRAMME CLE 2010-2015.....	Page 9
III.	SYNTHESE DES BESOINS REVELES PAR L'ETAT DES LIEUX.....	Page 15
IV.	OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROGRAMME CLE 2010-2015.....	Page 25
V.	COLLABORATIONS ENTRE OPERATEURS MODALITES D'INFORMATION REPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX.....	Page 35
VI.	CONSTATS RELAYES AUPRES DES INSTANCES COMPETENTES.....	Page 40
VII.	CONCLUSION.....	Page 45



**PROGRAMME CLE**

**DEFINITION**

**ELABORATION**



## **I. PROGRAMME CLE : DEFINITION – ELABORATION**

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) est un programme coordonné d'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la Commune, concerté au niveau local. Il vise le développement d'initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par l'état des lieux.

Il concerne tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre avec une priorité tant pour les enfants schaarbeekoïses que pour ceux qui sont scolarisés dans la commune.

### **Il couvre une ou plusieurs des périodes suivantes :**

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

### **Le programme CLE a pour objectifs :**

- l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptés à leurs capacités et à leur rythme ;
- la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité
- la qualité de l'accueil

### **Un programme CLE comprend deux parties :**

- **Une partie générale** qui comprend des informations globales, communes aux différents opérateurs. Elle reprend la synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux et les objectifs prioritaires retenus pour améliorer l'accueil durant le temps libre de 2010 à 2015. Elle présente aussi les modalités d'information et de collaboration entre opérateurs ainsi que l'attribution des moyens communaux affectés au programme CLE.

Les objectifs ont été définis sur base des besoins identifiés lors de l'état des lieux qui a été mené de juillet à décembre 2009. Ils ont été discutés en réunion de la Commission Communale de l'Accueil mais aussi pendant les rencontres organisées par composante suite à la présentation de l'état des lieux.

Les pistes d'actions ont été choisies en fonction de priorités ciblant les besoins insuffisamment rencontrés sur la Commune de Schaerbeek. Elles tiennent également compte des deux évaluations qui ont jalonné la mise en œuvre du programme CLE précédent. Pour rappel, voici les pistes d'action développées dans le programme CLE 2005-2010 :

- l'information vis à vis des familles et des professionnels
- l'accueil des enfants de 2,5 à 6 ans ;
- l'accessibilité aux loisirs pour les enfants en situation de handicap
- la formation du personnel d'accueil en milieu scolaire
- l'équipement, le matériel et l'aménagement des locaux
- le développement de partenariats notamment entre écoles et associations ainsi qu'au niveau de deux quartiers
- le soutien de la qualité via l'accompagnement de projets et de groupes professionnels.

Même si des avancées ont été faites dans certains domaines, il est important d'assurer une continuité dans le choix des objectifs qui seront fixés pour le programme CLE 2010-2015.

- **Des annexes** qui présentent des informations propres aux opérateurs demandant le renouvellement de leur agrément par l'ONE. Pour rappel, l'agrément ouvre le droit à des subsides pour autant que l'accueil des enfants ne soit pas subsidié par ailleurs et qu'il couvre en semaine, les périodes d'une durée minimum de deux heures d'activités et jusqu'au moins 17h30.

Ces annexes peuvent être consultées au Réseau Coordination Enfance. Les opérateurs qui demandent un agrément sont repris au point II du document.

Par ailleurs, les objectifs du programme de CLE de Schaerbeek ne peuvent rencontrer tous les besoins identifiés. Des décisions devraient en effet être prises à d'autres niveaux pour avoir un impact sur la politique d'accueil extrascolaire schaarbeekoise. Nous avons souhaité relayer ces besoins et attentes dans le point 8 de ce document «Constats relayés auprès des instances compétentes ».

**PARTENAIRES**

**DU PROGRAMME CLE**

**2010-2015**



## II. PARTENAIRES DU PROGRAMME CLE 2010-2015

### 1. Opérateurs partenaires du programme CLE

Tous les opérateurs identifiés dans l'état des lieux et qui accueillent des enfants de 2,5 à 12 ans dans le cadre de leur temps libre et en dehors des heures scolaires sont partenaires du programme CLE de Schaerbeek.

Ils participent à l'actualisation des informations concernant leur accueil.

Ils sont également susceptibles de répondre à des appels à projets en fonction de thématiques inscrites dans le programme CLE.

### 2. Opérateurs demandant le renouvellement de leur agrément individuel

Tous les opérateurs repris ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE. Ils ont déjà été agréés que ce soit en 2005, 2006 ou encore 2008.

	<b>Opérateurs</b>	<b>Lieux d'accueil à Schaerbeek</b>	<b>Agréé en :</b>
1.	Enfants et Compagnie	Boulevard Lambermont, 231	2005
2.	Liens de Quartier Petite Enfance La tanière des Petits Ours	Avenue Princesse Elisabeth, 42	2005
3.	Ludocontact	Boulevard Lambermont, 208	2008
4.	Institut de la Vierge Fidèle	Place de Jamblinne de Meux, 14	2005
5.	Institut Ste-Marie Fraternité	Rue de la Fraternité, 20	2005
6.	Institut de la Sainte Famille	Rue Chaumontel, 5	2005
7.	Ecole du Divin Sauveur	Avenue de Roodebeek, 253	2006
8.	Ecole Louise de Marillac	Avenue Plasky, 184	2006
9.	Ecole Notre Dame de la Paix	Rue du Radium, 5	2006
10.	Ecole Notre Dame du Sacré Cœur	Boulevard Lambermont, 31	2006

11.	Institut Champagnat	Square Riga, 39	2006
12.	Institut de l'Annonciation	Rue Josse Impens, 125	2006
13.	Institut Saint-Dominique	Rue Caporal Claes, 38/40	2006
14.	Institut Sainte-Marie Chômé	Rue Chômé, 44	2006
15.	<b>Administration Communale de Schaerbeek – Service de l'Instruction Publique</b>	<b>Services d'Accueil en Milieu Scolaire (SAMS) : 16 écoles du réseau d'enseignement Communal</b>	2006
Ecole fondamentale n° 1 rue Josaphat, 229			
Ecole maternelle n°2 rue Quinaux, 32			
Ecole primaire autonome n°2 Rue Gallait, 131			
Ecole fondamentale n°3 rue Rogier, 188			
Ecole maternelle n°6 rue Richard Vandevælde, 21			
Ecole primaire n°6 Rue de l'Agriculture, 46			
Ecole n°8 Place Gaucheret, 124A			
Ecole n°10 Grande rue au Bois, 57			
Ecole n°13 Avenue de Roodebeek, 103			
Ecole n°14 Rue Capronnier, 1			
Ecole maternelle n°16 Boulevard Léopold III, 29/31			

		Ecole primaire n°16 Boulevard Léopold III, 29/31	
		Ecole maternelle n°17 Rue Désiré Desmet, 16/18	
		Ecole primaire n°17 Avenue Raymond Foucart, 7	
		Ecole d'enseignement spécial la Vallée – Viviane Robert Grande rue au Bois, 78/80	
		Ecole d'enseignement spécial Chazal Avenue Chazal, 181/183	

Remarque: les écoles du réseau d'enseignement communal ont augmenté en nombre. Cela s'explique par le dédoublement de plusieurs directions au niveau de l'accueil des enfant d'âge maternel et primaire.

### **3. Perspectives de participation au programme CLE**

L'asbl « Liens de Quartier Petite Enfance » développe un nouveau projet pour l'accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, le Babybabel.

Ce projet se développe dans un nouvel espace d'accueil et d'animation au sein d'un espace communautaire rénové, l'Espace Vogler. Outre la halte-accueil pour les enfants de 3 mois à 3 ans, des stages pour les enfants de 3 à 6 ans devraient être proposés dans le courant de l'année 2010. Si des activités sont développées à l'avenir, pour accueillir les enfants de 2,5 à 6 ans en semaine, une demande d'agrément sera présentée en CCA et à l'ONE.

### **4. Autres partenaires du Programme CLE**

Plusieurs services ou coordinations participent de manière spécifique à la mise en œuvre du programme CLE en apportant leur expertise. Même s'ils n'accueillent pas d'enfants directement, ces opérateurs de seconde ligne participent au processus d'amélioration de la politique de l'accueil de l'enfant.

Il s'agit principalement du Réseau Coordination Enfance, du Service Enfance de la commune de Schaerbeek, du Service de l'Instruction Publique, du Service ALE, du Comité subrégional de l'ONE, de la Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles, du CERE, de l'asbl Badje, des organismes de formations et de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF.



**SYNTHESE DES BESOINS**  
**REVELES PAR L'ETAT DES LIEUX**



### III. SYNTHESE DES BESOINS REVELES PAR L'ETAT DES LIEUX

Ces informations sont extraites de l'état des lieux présenté et approuvé le 7 décembre 2009 par la Commission Communale de l'Accueil. Elles devraient permettre à chacun, selon son champ d'action, de faire évoluer le secteur de l'accueil extrascolaire selon les besoins et attentes des enfants, des familles et des opérateurs.

Qu'on soit accueillant-e ou responsable d'accueil, membre de la Commission Communale de l'Accueil, responsable politique à différents niveaux de pouvoir, organisateur de formations, membre de fédérations ou coordinations, ... ces données issues du terrain pourront aider à la prise de décision et aux choix d'actions prioritaires à mettre en place.

#### 1. Potentiel d'accueil : aspects quantitatifs

Les données démographiques schaarbeekoises et le constat d'une natalité importante indiquent qu'il faudra créer de **nouvelles places d'accueil**, particulièrement pour les enfants de **2,5 à 6 ans** pour lesquels on constate déjà une forte pénurie.

La demande en **soutien scolaire** pose débat. Faut-il créer de nouvelles structures ou renforcer les mesures de soutien à l'intérieur de l'école ?

Le nombre de places d'accueil pendant **les congés scolaires** devrait être augmenté pour aider les familles à concilier leur vie familiale et professionnelle et permettre aux enfants d'avoir accès aux loisirs pendant leurs congés.

Des **solutions d'accueil de dernière minute** devraient être envisagées pour les familles qui doivent faire face à des imprévus.

#### 2. Potentiel d'activités

De nouvelles activités permettraient d'enrichir l'offre d'accueil extrascolaire schaarbeekoise et de répondre aux besoins dans les domaines suivants :

- activités **culturelles spécifiques**
- activités **musicales**
- activités **sportives et physiques** plus **diversifiées** (kinball, cirque, psychomotricité),
- **animations dans les espaces publics**
- activités d'expression axées sur la **pratique du français**
- activités **mixtes** pendant les stages (ex : sport/créatif...)
- activités en **néerlandais**
- activités de **natation**

La majorité des **clubs sportifs** souhaitent développer leurs activités pour répondre à la demande.

La **participation des filles** aux activités sportives est moindre et devrait être soutenue.

Les enfants expriment leur envie de **découvrir** de nouvelles activités.

Ils souhaitent que les moments **de temps libre** soient **différents** du **temps scolaire**, que ce soit au niveau de la relation avec les adultes, de la possibilité de ne « rien faire », de l'environnement (local).

Ils mettent aussi en avant l'importance du **choix** et de la prise en compte des différences d'âges dans les propositions qui leur sont faites.

Ils souhaitent un cadre plus **détendu**, plus proche du concept « temps libre ».

Ils ont aussi besoin de **repos** et certains souhaitent passer davantage de **temps en famille**.

Les **priorités des familles** et celles des **enfants** ne sont pas systématiquement les mêmes en matière d'accueil durant le temps libre. Il faudrait que professionnels et parents partent du bien-être de l'enfant.

Des activités de **soutien à la parentalité** via des rencontres parents-enfants sont préconisées par les milieux d'accueil. Il faudrait les développer pour donner l'occasion aux parents d'être davantage impliqués dans l'éducation de leurs enfants.

### 3. Accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap.

Les milieux d'accueil sont favorables à **l'intégration d'enfants** en situation de handicap mais soulignent l'importance d'avoir une **équipe renforcée** en personnel afin d'être disponible pour tous les enfants.

Le SAES reçoit régulièrement de nouvelles demandes de familles, ce qui implique de pouvoir développer **quantitativement** l'offre d'accueil. Il ne s'agit pas seulement de trouver « une place » mais aussi d'amener les enfants concernés à pouvoir choisir leur activité en fonction de leurs centres d'intérêts.

La pratique de l'intégration amène les équipes à se poser de nouvelles questions en termes d'aménagement des locaux, d'adaptation des activités, et de formation. L'amélioration qualitative de cet accueil particulier fait de plus en plus l'objet d'un travail **de réflexion**

**pédagogique.** Les milieux d'accueil impliqués souhaitent développer leurs **compétences**.

#### 4. Couverture géographique, accessibilité et mobilité

Tous les quartiers devraient disposer d'infrastructures pour l'accueil extrascolaire et de **nouvelles activités** devraient être créées dans les **quartiers non pourvus**.

Les **subsidés d'impulsion** prévus par le décret devraient soutenir l'installation de nouvelles infrastructures.

Le **quartier Dailly** devrait disposer d'une **offre d'accueil sportive** plus importante.

Au niveau de la **mobilité**, il faudrait que tous les quartiers soient également desservis par le réseau de transport urbain.

#### 5. Temps d'accueil

Les écoles souhaitent que le **temps de midi** bénéficie de subsides supplémentaires de manière à organiser les conditions d'accueil pour garantir la qualité de ce moment.

Les professionnels souhaitent que le **temps d'accueil** en garderie ne soit pas excessif, ceci afin de préserver le temps passé à la maison et les liens familiaux.

Le développement de l'accueil **pendant le week-end** pose encore débat même si on note une demande relativement forte des familles.

La répartition de l'offre d'accueil pendant **les vacances** est inégale, surtout si l'on compare les mois de juillet et d'août.

#### 6. Coûts – participation financière des familles

Une **tarification différenciée** devrait faciliter l'accès des activités extrascolaires à toutes les familles (familles nombreuses, familles monoparentales, familles disposant de faibles revenus...).

L'accès de tous les opérateurs aux subsides devrait avoir un impact sur la participation financière des parents et réduire ainsi les **écarts de tarifs** entre opérateurs.

Des **activités gratuites** ou l'application de **tarifs sociaux** devraient permettre à certaines familles d'avoir accès aux activités d'accueil extrascolaire.

Le recours aux **aides ponctuelles** (CPAS, Mutuelles, déductibilité fiscale) devrait être plus largement utilisé.

L'application de la **discrimination positive** dans le décret ATL devrait être simplifiée pour pouvoir être utilisée par les opérateurs agréés.

## 7. Qualité des services - professionnalisation

Certains professionnels expriment le besoin de se rencontrer pour échanger à partir de **thématiques précises** (accueil en garderie, soutien scolaire, accueil pendant les vacances, intégration...).

Tous les professionnels de l'accueil n'ont pas connaissance des nouveaux **outils pédagogiques**. La diffusion et l'appropriation du **référentiel pédagogique** devraient aider les professionnels à faire évoluer leur projet d'accueil en accord avec le Code de qualité de l'ONE et leurs propres objectifs.

Les **projets pédagogiques** devraient être élaborés en équipe et être plus largement communiqués au personnel et aux familles.

Les conditions et les démarches pour obtenir **l'attestation de qualité** et **l'autorisation** pour accueillir les enfants de moins de six ans devraient être davantage connues des professionnels.

La fonction de **responsable d'accueil** devrait être déléguée à un membre de l'équipe d'accueil en garderie. Cette fonction devrait garantir le lien avec l'accueil durant le temps scolaire.

Les **besoins particuliers** des enfants devraient être pris en compte de manière plus spécifique :

- enfants de 2,5 à 6 ans (continuité – transitions – stabilité)
- enfants nouvellement arrivés en Belgique (projets spécifiques)
- enfants d'origines et de cultures diverses (projets interculturels)
- besoins moteurs des enfants
- besoins spécifiques des enfants en situation de handicap

Une attention particulière devrait être apportée au **statut du personnel** en garderie et à **l'organisation du temps de travail** de manière à installer une certaine **stabilité** dans les équipes et une **continuité** de l'accueil pour les enfants.

Certains milieux d'accueil aimeraient avoir accès à une **base de données** qui faciliterait la recherche d'un personnel compétent.

D'autres évoquent aussi la possibilité de mettre les **ressources humaines en commun** pour certains projets.

## 8. Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement devrait être amélioré dans les écoles et surtout durant le **temps de midi**.

Les subsides devraient permettre aux milieux d'accueil d'**engager** du personnel supplémentaire.

## 9. Formation du personnel

La **formation** doit continuer à être soutenue pour améliorer la professionnalisation du secteur surtout dans les écoles, mais aussi dans le domaine du soutien scolaire.

L'instauration de liens concrets entre la formation et la réalité de terrain doit pouvoir améliorer **l'intégration des acquis** dans la pratique quotidienne de l'accueil.

## 10. Matériel

Il est important de sensibiliser les milieux d'accueil via des formations, à l'importance d'une **organisation** quant à la **mise à disposition des jeux** et à leur rangement pour prolonger leur durée de vie.

## 11. Infrastructures et locaux

La mise à disposition d'un **local d'accueil** dans les écoles facilite le travail des accueillant-e-s et permet d'accueillir les enfants dans un contexte plus adapté au temps libre.

L'**aménagement du local**, les couleurs, le niveau de confort, devraient soutenir la différenciation entre le temps scolaire et le temps extrascolaire.

Les enfants expriment le souhait de jouer à **l'extérieur**, de courir, de se défouler.

Ils souhaitent des locaux plus **spacieux**, moins **bruyants**.

Les enfants devraient pouvoir disposer **d'un espace de travail adéquat**, surveillé par un adulte, pour faire leurs **devoirs**, surtout lorsque les conditions de vie à la maison ne peuvent garantir un environnement favorable à l'étude.

Un **aménagement approprié** des espaces d'accueil extérieurs dans les **associations**, les écoles (**cours**) et dans **les parcs publics** devraient pouvoir donner de multiples occasions de bouger aux enfants, surtout à ceux qui vivent dans des quartiers très densément peuplés.

La **place de l'enfant** devrait être renforcée dans **les espaces publics**.

Les **mouvements de jeunesse** souhaitent pouvoir améliorer leurs infrastructures d'accueil.

Ils souhaitent aussi disposer d'une **aide logistique** ponctuellement, notamment lors de l'organisation des camps.

Les **clubs sportifs** souhaitent disposer d'infrastructures adaptées et suffisantes pour pouvoir répondre à la demande de leur public.

La question du **chauffage** des locaux scolaires pendant les congés devrait être résolue pour que les **clubs sportifs** puissent poursuivre leurs activités.

Des solutions doivent être prévues en cas de **rénovation des infrastructures** pour garantir la continuité de leurs activités.

L'existence d'un répertoire reprenant les **lieux de réunions ou d'exposition** disponibles dans la commune permettrait aux milieux d'accueil de développer leurs projets.

## 12. Partenariats et coordination

Le développement systématique d'une analyse de l'offre et de la demande par **quartier** devrait permettre d'apporter des réponses plus adaptées aux situations locales.

Les associations souhaitent développer leur offre d'accueil et ont besoin pour cela d'espaces. Elles souhaitent développer les **partenariats avec les écoles**.

Les opérateurs appartenant à **une même catégorie** ont besoin d'échanges pour travailler de manière plus concertée.

## 13. Information

Le **regroupement des informations** devrait pouvoir aider les familles à s'y retrouver parmi les différents paramètres : délais d'inscription, démarches, conditions....

L'accès à l'information devrait être facilité pour les familles les plus précarisées ou celles qui ne maîtrisent pas suffisamment le français.

Le Site Internet **www.extrascolaire-schaerbeek.be** devrait être amélioré.

Les informations doivent continuer à être régulièrement **actualisées** et **diffusées** notamment via la brochure « **Que faire après l'école à Schaerbeek ?** »

La mise en commun des informations, notamment à propos des **places vacantes**, devrait permettre aux opérateurs et à notre service d'orienter les familles pour trouver une place, parfois en urgence.

Un site extrascolaire à **l'échelle de la région bruxelloise** devrait pouvoir aider les familles à élargir leur recherche de place ou d'activités.



# **PROGRAMME CLE 2010-2015**

## **OBJECTIFS PRIORITAIRES**



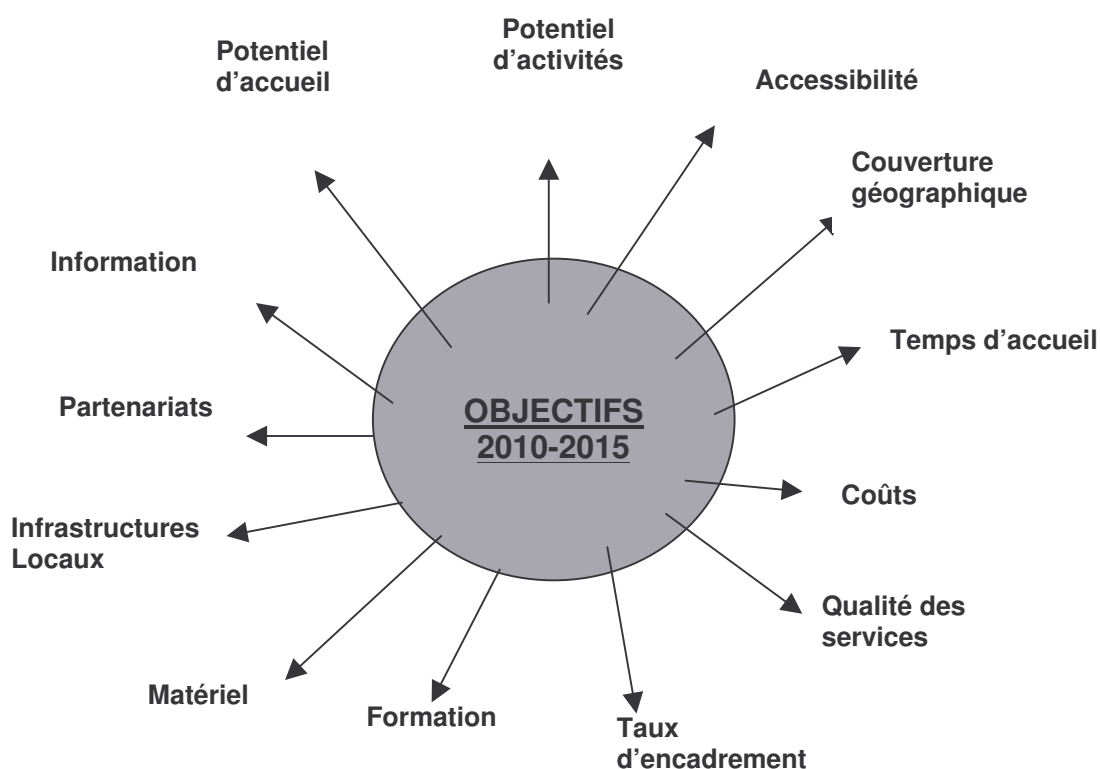
#### **IV. OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROGRAMME CLE 2010-2015**

Parmi les différents besoins identifiés, la Commission Communale de l'Accueil a choisi de cibler des actions prioritaires pour le prochain programme CLE 2010-2015.

Même s'il est primordial de travailler en continuité et de développer encore les actions initiées dans le programme CLE précédent, il est nécessaire de prendre en compte des données spécifiques à la Commune de Schaerbeek et plus particulièrement :

- la croissance démographique et l'augmentation du nombre d'enfants de 2,5 à 12 ans ;
- l'arrivée de nombreux enfants d'origine étrangère sur le territoire de la Commune ;
- la précarisation d'une partie de la population ;
- la densité de la population notamment dans certains quartiers ;
- la présence d'un nombre important de familles nombreuses et de familles monoparentales.

Les projets et actions ciblés dans le programme CLE sont portés par l'ensemble des opérateurs ATL, par les différents Services liés à l'accueil des enfants, par les membres de la Commission Communale de l'Accueil, par le Service d'Accueil Extrascolaire et par la Commune. Les objectifs du programme CLE de Schaerbeek sont décrits par rubrique selon le même ordre de présentation que dans la synthèse des besoins.



## **1. Potentiel d'accueil**

Développer quantitativement l'offre d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans dans toutes les catégories d'activités mais prioritairement dans le domaine du sport, des activités musicales et des activités créatives et culturelles.

Augmenter particulièrement le nombre de places pour l'accueil des enfants de 2,5 à 6 ans en semaine et pendant les congés scolaires avec une attention particulière pour les enfants de 2,5 à 4 ans.

Soutenir les milieux d'accueil autorisés ou dispensés d'autorisation pour l'accueil des enfants de 2,5 à 6 ans en personnel supplémentaire, selon des critères précis, et de manière déterminée dans le temps. Cette mesure d'impulsion a pour but d'augmenter le nombre de places et les périodes d'accueil.

Créer un projet pilote d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans, avec une priorité pour l'accueil des enfants de 2,5 à 6 ans, durant les congés d'été, en s'appuyant sur des ressources existantes et des partenariats entre opérateurs. Ce projet aurait pour but d'offrir davantage de places mais aussi d'intégrer des critères de qualité qui sont repris au paragraphe 7.

## **2. Potentiel d'activités**

Sensibiliser les opérateurs à l'importance d'élargir le panel des activités proposées :

- dans le domaine de l'éducation physique : activités de cirque, psychomotricité, natation ; ces activités doivent être encadrées par des personnes formées et compétentes dans le domaine ;
- en jouant sur la mixité et la complémentarité des activités pendant les stages de vacance (exemple : Sport/activités créatives...)
- dans le domaine culturel (activités musicales, théâtre, activités culturelles ciblant particulièrement la pratique du français, ...)

## **3. Intégration des enfants en situation de handicap**

Accueillir la demande des familles et pouvoir les orienter en créant des liens avec les opérateurs d'accueil, les Services d'accompagnement spécialisés et la cellule Bruxelles-Intégration de l'asbl Badje

Développer l'offre d'accueil en sensibilisant et en accompagnant les milieux d'accueil désireux de s'engager dans une démarche d'intégration.

Soutenir les milieux d'accueil en leur permettant de bénéficier de personnel supplémentaire pendant les congés d'été pour faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap. A terme, rechercher une autonomisation financière des milieux d'accueil pour que les moyens octroyés servent à impulser des projets pour de nouveaux milieux d'accueil.

Développer les synergies avec les services d'accompagnement spécialisés pour améliorer les intégrations et apporter des réponses pédagogiques au cas par cas.

Soutenir la qualité des projets d'intégration en développant l'évaluation, la réflexion et les échanges de pratiques, avec les opérateurs mais aussi au sein du groupe SPIRALE (Soutien et Promotion des Intégrations Réussies dans les Activités de Loisirs Extrascolaires).

#### **4. Couverture géographique**

Soutenir l'implantation d'activités dans des zones ou des quartiers moins pourvus en fonction des moyens disponibles (subventions d'impulsion mentionnées dans les articles 37 et 46 du décret ALT).

#### **5. Temps d'accueil**

Identifier et faire connaître et reconnaître les activités développées le week-end.

Valoriser dans l'organisation de l'accueil les moments de transition entre les différents milieux de vie des enfants pour construire une continuité et permettre aux enfants d'avoir davantage de repères.

Soutenir les professionnels dans les actions de sensibilisation des parents à l'importance du temps passé en famille pour éviter les phénomènes de sur-sollicitation et pour rester proche des besoins des enfants.

#### **6. Coûts – participation financière des parents**

Etudier la faisabilité d'une tarification différenciée à partir d'un document unique, reconnu et centralisé qui pourrait ouvrir des droits par rapport à la participation financière des familles. Un seul dossier serait ainsi constitué et remis à jour.

Développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les tarifs (déductibilité fiscale, mutuelles, intervention du CPAS...).

## 7. Qualité des services

Poursuivre les rencontres à caractère pédagogique entre professionnels de l'accueil en fonction de thématiques précises (soutien scolaire, organisation d'activités pendant les vacances, intégration des enfants en situation de handicap, plan d'amélioration de l'accueil en garderie, rencontres des accueillantes en milieu scolaire...)

Sensibiliser les parents et les professionnels au concept de temps libre tel que défini par les objectifs du décret ATL et le Code de qualité de l'ONE, de manière à ce que soient davantage pris en compte :

- le bien-être des enfants ;
- le respect de leur rythme ;
- la place du temps libre dans l'organisation de la vie familiale ;
- la place du temps libre par les professionnels dans l'organisation de leur milieu d'accueil ;
- la participation des enfants et la prise en compte de leurs attentes.

*Art. 7 du code de qualité : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques. »*

Soutenir de manière spécifique les questions liées à la parentalité dans le cadre de l'accueil durant le temps libre, via :

- leur implication dans la construction du projet d'accueil ;
- une communication adaptée du projet d'accueil aux familles ;
- un partage des informations sur les pratiques éducatives.

Promouvoir les initiatives répondant de manière ciblée aux besoins spécifiques des enfants qui ont été identifiés et plus particulièrement les projets concernant :

- l'accueil des enfants les plus jeunes (2,5 à 4 ans)
- la diversité culturelle
- l'accueil des enfants nouvellement arrivés en Belgique
- les activités soutenant la maîtrise du français
- les activités soutenant la motricité des enfants
- l'intégration des enfants en situation de handicap (cf. 3)
- les actions soutenant les enfants en décrochage scolaire

Soutenir la qualité de l'accueil en diffusant des outils pédagogiques permettant aux équipes de faire évoluer leur projet d'accueil : Code de qualité de l'ONE, référentiel « Accueillir les enfants de 2,5 à 12 ans : Viser la qualité », productions internes...

Accompagner les milieux d'accueil dans l'amélioration des conditions d'accueil sur des projets ponctuels (aménagement d'un local, aspects organisationnels, choix de matériel...)

Accompagner les équipes d'accueil dans l'élaboration ou la mise à jour de leur projet d'accueil.

Accompagner les milieux d'accueil, en collaboration avec l'ONE, dans les démarches visant la reconnaissance, l'autorisation ou l'agrément de leurs activités.

## **8. Taux d'encadrement**

Le programme CLE a peu de prise sur le temps de midi puisqu'il n'est pas repris dans les périodes d'accueil du décret ATL.

Néanmoins, en concertation avec les responsables d'accueil en milieu scolaire, il nous semble très important de relayer les difficultés liées à ce moment et notamment l'insuffisance du taux d'encadrement.

Rappelons que le personnel extrascolaire intervient pour encadrer le temps de midi et que l'accueil durant cette période fait partie de leur travail.

Dans un premier temps, il paraît nécessaire :

- de mener une étude sur les conditions d'accueil durant le temps de midi et de les objectiver par rapport à différents paramètres (taux d'encadrement, surface des réfectoires, environnement sonore, temps octroyé pour la prise du repas...);
- de relayer ces informations auprès de l'ensemble des écoles, des autorités compétentes et des pouvoirs publics.

## **9. Formation du personnel**

Soutenir l'effort de formation du personnel que ce soit en milieu scolaire ou associatif.

Accompagner les démarches liées à la formation que ce soit via un accompagnement individuel, la coordination des inscriptions ou encore l'organisation du remplacement d'une partie du personnel d'accueil en formation, pour l'accueil en milieu scolaire ou associatif.

## **10. Matériel**

Poursuivre le prêt de jeux et de matériel pédagogique auprès des milieux d'accueil.

Créer des synergies avec les opérateurs spécialisés dans le jeu et l'animation de celui-ci

## **11. Infrastructure et locaux**

Améliorer l'équipement et l'aménagement des espaces extérieurs pour que les enfants puissent, à proximité de chez eux ou dans leurs lieux d'accueil, développer une activité motrice de manière libre et ludique :

- dans les cours d'écoles, en priorité pour les enfants d'âge maternel
- dans les parcs ;
- dans les espaces publics de proximité.

## **12. Partenariats et coordination**

Poursuivre le travail de coordination extrascolaire locale en s'intégrant dans des coordinations de quartiers existantes (Brabant-Verte, Rasquinet).

Participer au travail de coordination locale dans le quartier d'Helmet.

Répondre aux besoins locaux en impulsant et en coordonnant des actions nouvelles en fonctions des ressources disponibles.

Développer et formaliser les partenariats entre associations et écoles et permettre ainsi aux opérateurs de développer leur capacité d'accueil.

## **13. Information des usagers et des professionnels**

Regrouper et transmettre des informations aux familles sur les conditions, délais et démarches d'inscription, notamment pour l'accueil organisé pendant l'été par les plaines.

Mettre régulièrement à jour les données concernant l'accueil organisé par les professionnels.

Renouveler le site Internet [www.extrascolaire-schaerbeek.be](http://www.extrascolaire-schaerbeek.be) pour améliorer la recherche d'informations et donner plus de place à l'interactivité du site.

Poursuivre l'édition de la brochure « Que faire après l'école à Schaerbeek ? » tous les deux ans.

Diffuser les informations relatives au secteur de l'accueil via une lettre bimestrielle d'informations.

Développer la rencontre entre l'offre d'activités et la demande des familles avec les organisateurs d'activités pendant les vacances, via des outils informatiques.

Actualiser et diffuser les informations concernant les activités ayant lieu pendant le week-end.

Développer un support pédagogique au niveau local pour illustrer et diffuser le concept de temps libre.

Renforcer la connaissance et la visibilité du secteur.

Participer à la création d'un site extrascolaire à l'échelle régionale pour que les familles aient accès à une information plus large et par conséquent à un choix plus grand.



**COLLABORATION  
ENTRE STRUCTURES**

**INFORMATION**

**REPARTITION DES  
MOYENS COMMUNAUX**



## V. MODALITES DE COLLABORATION ENTRE STRUCTURES

L'accueil des enfants durant le temps libre a pu se développer ces dernières années grâce à différents types de partenariats.

### Partenariats entre écoles et associations :

De nombreux partenariats existent entre écoles et associations. Cela permet d'optimiser l'utilisation des locaux et d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs.

Les partenaires des associations sont principalement des associations à caractère culturel et créatif et des clubs sportifs.

Ces partenariats permettent d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine dans le cadre des activités parascolaires.

Ces partenariats concernent le plus souvent l'occupation des locaux, de la salle de gymnastique, de la salle de psychomotricité et de la cour extérieure.

Les associations et les clubs sportifs expriment le souhait de développer des collaborations avec les écoles pour répondre à une demande croissante.

### Partenariats entre service, associations et écoles :

Le Service Enfance de la Commune de Schaerbeek organise des stages pendant les congés scolaires et le mercredi après-midi dans le cadre d'activités parascolaires.

Il s'agit d'un partenariat tri-partite qui met en lien des associations ou clubs sportifs, des écoles et le Service Enfance qui gère la diffusion de l'information, les inscriptions et les paiements et la coordination de l'ensemble.

### Partenariats entre milieux d'accueil et services localisés dans un même quartier :

L'amélioration de l'accueil temps libre passe souvent par une analyse plus locale des réalités. Le SAES s'est inscrit dans deux coordinations au niveau des quartiers Brabant-Verte et Rasquinet. Une troisième coordination est en train d'être créée dans le quartier Helmet.

### Partenariats entre opérateurs appartenant à une même catégorie :

Les opérateurs de l'accueil accordent de plus en plus d'importance aux moments d'échanges professionnels sur des thématiques qui les interpellent. Les professionnels investis dans le soutien scolaire et ceux qui organisent des activités pendant les vacances ont participé à ces groupes

et souhaitent que cela puisse continuer à être organisé par le SAES. Ces rencontres informelles peuvent parfois déboucher sur des partenariats ponctuels.

## **VI. MODALITES D'INFORMATION**

Les opérateurs développent de plus en plus d'outils d'informations pour informer directement leur public, via des folders ou leur site Internet.

La communication informelle est également très utilisée pour atteindre le public qui n'a pas accès à une communication écrite.

Le Service d'Accueil Extrascolaire de Schaerbeek (SAES) est de plus en plus identifié par les familles. Nous recevons régulièrement des demandes, notamment à la rentrée scolaire et avant chaque période de congés. Les opérateurs et les services communaux ont également pris l'habitude de relayer les demandes auxquelles ils ne peuvent pas répondre vers notre service.

Le SAES édite tous les deux ans la brochure « Que faire après l'école à Schaerbeek ? » pour informer les familles de l'offre d'accueil extrascolaire. La prochaine verra le jour en mars 2010 et sera distribuée à chaque enfant scolarisé dans une école schaarbeekoise francophone. Outre les écoles, nous utilisons aussi les relais socio-éducatif pour que la brochure soit le plus largement diffusée et notamment : l'Echevinat de l'Instruction Publique, les consultations ONE, le CPAS, les maisons médicales...

Nous recommandons aussi d'expliquer l'utilisation de la brochure aux personnes peu familiarisées avec l'écrit.

Les informations répertoriées dans la brochure sont reprises dans le moteur de recherche du site Internet [www.extrascolaire-schaerbeek.be](http://www.extrascolaire-schaerbeek.be). Les usagers et les professionnels peuvent accéder à d'autres informations telles que l'agenda des événements locaux, les informations relatives au secteur, les services du SAES tels que le prêt de jeux, les liens vers les différents décrets ou services.

Une lettre d'information professionnelle est régulièrement envoyée aux professionnels du secteur. Elle met en relief l'actualité du secteur, l'évolution du programme CLE, les actions et projets du service ATL et permet à chaque opérateur de faire paraître des annonces concernant des événements liés à l'accueil extrascolaire dans la Commune.

Un autre outil a été développé pour faciliter la rencontre entre l'offre des professionnels pendant les congés scolaires et la demandes des familles. Cet outil informatique est partagé et permet à tout opérateur de mettre à jour des données concernant les places encore vacantes. Cet outil facilite l'orientation des familles.

**VII. MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS COMMUNAUX AFFECTES AU PROGRAMME CLE**

Depuis 2005, la commune de Schaerbeek inscrit chaque année une subvention communale extrascolaire au budget. La volonté de la Commune est de maintenir cette subvention pour soutenir l'amélioration de l'accueil et la réalisation des objectifs du programme CLE.

Cette subvention permet de compléter les moyens octroyés par l'ONE aux opérateurs agréés et aux écoles de devoirs reconnues, de renforcer la coordination ATL au sein du Réseau Coordination Enfance et enfin de soutenir les projets impulsés par notre service.

La Commune a également fortement développé le Service Enfance de Schaerbeek dans le but d'élargir l'offre d'activités parascolaires et de stages pendant les vacances.

# **CONSTATS RELAYES AUPRES D'AUTRES INSTANCES**



## VIII. CONSTATS RELAYES AUPRES DES INSTANCES COMPETENTES

Le programme CLE rassemble des objectifs réalisables à l'échelle de la Commune de Schaerbeek. Toutefois, des décisions prises à d'autres niveaux peuvent avoir une influence sur le programme CLE et sur l'amélioration de l'accueil.

Cette partie a pour objet de relayer les attentes des professionnels que nous avons relevées lors de l'état des lieux et qui pourraient être rencontrées à d'autres niveaux.

### Au niveau des organismes de formations :

Plusieurs opérateurs impliqués dans le soutien scolaire mentionnent l'importance de rehausser le niveau de qualification des animateurs en école de devoirs. Très souvent confrontés à l'échec scolaire des enfants, l'animateur-trice en écoles de devoirs doit disposer de compétences multiples liées aux méthodes d'apprentissages mais aussi aux contenus de base.

Les formations dispensées par les organismes agréés par l'ONE devraient proposer les thèmes suivants :

- la définition du concept de temps libre, la prise en compte de ce concept dans l'organisation et l'aménagement du milieu d'accueil et la définition du rôle de l'accueillant-e par rapport au temps libre
- la gestion du matériel de jeu et la mise à disposition auprès des enfants

### Au niveau décréto :

Le temps du midi n'est pas repris par le décret ATL. La Communauté française attribue actuellement des subsides modiques qui permettent par exemple de mettre à disposition une personne pour 99 enfants pour accueillir les enfants durant cette période.

Toutes les écoles, quel que soit le réseau auquel elles appartiennent, indiquent que ce moment est très difficile à organiser par manque de moyens et faute d'un encadrement suffisant.

Tous les professionnels s'accordent pour dire que les besoins de base des enfants ne sont pas rencontrés et que cela a un impact sur la vie scolaire. Il est urgent de pouvoir mettre en place un service de qualité avec des moyens suffisants pour assurer la bien-traitance des enfants durant ce moment particulièrement important de la journée.

Accueillir des enfants est un travail exigeant qui nécessite une qualification de base et une reconnaissance. De manière globale, les niveaux de formation initiale devraient être rehaussés pour faire face à la complexité de la société et pouvoir relever les multiples défis du monde socio-éducatif. La situation actuelle, caractérisée par des statuts précaires et des conditions de travail souvent insatisfaisantes, ne permet pas toujours aux milieux d'accueil de disposer d'un personnel suffisamment compétent et motivé.

Par ailleurs, quel que soit le milieu d'accueil, les compétences du personnel devraient correspondre à un profil unique. Or pour l'instant, chaque décret relatif à l'accueil de l'enfant (EDD, Centres de Vacances, ATL) édicte des normes différentes. Les opérateurs demandent d'harmoniser ces normes et de mettre en place une politique de reconnaissance des qualifications et des équivalences commune à tous les décrets).

Les subventions liées à la discrimination positive prévues par le décret ATL n'ont jamais été utilisées par les opérateurs pour des raisons à la fois éthiques et administratives. Or beaucoup de familles schaarbeekoises devraient pouvoir y prétendre. Les opérateurs proposent aux autorités compétentes de créer des passerelles entre la reconnaissance des écoles dans le projet d'encadrement différencié (anciennement discrimination positive) et l'accueil extrascolaire. L'accueil extrascolaire exercé dans une école bénéficiant de l'encadrement différencié pourrait ainsi recevoir des subsides plus importants.

Les milieux d'accueil sont en difficulté pour développer leur structure extrascolaire et notamment engager du personnel avec un niveau de qualification suffisant, tant que les subsides sont soumis à l'influence du coefficient multiplicateur. Ils souhaitent des subsides structurels plus fiables pour établir leur budget et anticiper des dépenses.

Enfin, les **subsidés d'impulsion** prévus par le décret ATL sont absolument nécessaires pour répondre à la démographie croissante de Schaerbeek et créer ainsi de nouvelles places d'accueil des enfants.



## **IX. CONCLUSION**

Le programme CLE se donne 5 ans pour atteindre ses objectifs.

Chaque année, des priorités spécifiques issues du document initial seront inscrites dans un plan d'action annuel qui devra être approuvé par la CCA et transmis au Conseil communal pour information. Ces actions seront elles-mêmes évaluées chaque année. Cela permettra de préparer l'avenir et de faire les réajustements nécessaires à la dynamique du programme CLE.

Le décret ATL prévoit également deux évaluations du programme CLE, deux ans puis quatre ans après la date d'agrément selon un canevas défini basé sur les objectifs de départ.

Cette organisation vise à garantir l'adéquation entre les objectifs et les réalités de terrain. Elle permet de prendre en compte les changements et considère ainsi le programme CLE comme un processus évolutif.